

Vaccination des collégiens et lycéens : les académies s'organisent

M.L et F. Bollez

3-4 minutes

Pour cette deuxième rentrée sous covid, la vaccination des adolescents est l'une des conditions au maintien de l'ouverture des établissements scolaires. Académies, Agence de santé, départements et préfectures se coordonnent.

Les adolescents de 12 à 17 ans sont désormais éligibles à la vaccination, et selon l'Agence Régionale de Santé, près de 60% d'entre eux sont primo vaccinés en Normandie. L'enjeu est d'autant plus important qu'il y va de la continuité de leurs études, et du maintien de l'ouverture des établissements scolaires. Le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer s'est félicité lors de sa conférence de rentrée, que la vaccination se soit accélérée cet été pour cette classe d'âge. Le ministre en a fait également une priorité pour cette seconde rentrée sous covid. *"C'est très important de continuer cette vaccination dans les établissements scolaires avec des centres éphémères dans ou à proximité des collèges et des lycées."*

La vaccination sur le temps scolaire

Les académies s'organisent, mais le mot d'ordre est de laisser les établissements gérer au cas par cas : emmener les élèves vers les centres de vaccination ou faire venir dans les établissements des équipes dédiées. La vaccination se fait alors sur le temps scolaire. Différentes modalités sont possibles, comme profiter d'horaires dédiés aux ados dans les centres de vaccination existants, où l'installation de barnums éphémères à proximité des établissements scolaires.

A Pont Audemer, le chef d'établissement du groupe scolaire Saint-Ouen propose à ses élèves volontaires de les emmener se faire

vacciner dans l'ancienne chapelle de l'hôpital, où un centre de vaccination a été mis en place. Un bus spécialement affecté prend en charge les élèves, et les ramène ensuite dans l'établissement. Brieuc, 12 ans, a bien compris les avantages qu'il pourra tirer de cette protection vaccinale : *"ça nous protège contre le covid19 déjà principalement, comme ça on reste pas chez nous, et en même temps s'il y a un cas dans notre classe, on reste étudier à l'école"*. Le jeune garçon n'a pas manqué non plus de demander à l'infirmière qui le piquait s'il lui faudrait une troisième dose, et à quel moment les potentiels effets secondaires se feraient sentir !

La vaccination est proposée mais en aucun cas obligatoire, et les moins de 16 ans doivent fournir une autorisation parentale. *"C'est important dans certaines zones de faciliter un peu plus l'accès aux volontaires -j'insiste sur ce mot- sur ces campagnes vaccinales"* explique Xavier Dufeu, le directeur de l'ensemble scolaire Saint-Ouen de Pont-Audemer.

"Peut être que le fait de venir en groupe accompagné sur un temps scolaire favorise l'accès à la vaccination pour quelques uns d'entre eux" confirme Nadia Belaïd, la directrice des soins au centre hospitalier de la Risle, qui accueille les adolescents. Une incitation à la vaccination qui continuera tout au long du mois de septembre .